Mme NEMOUCHE Aïcha
16, Place de la gare
10140 JESSAINS

Tél 06 02 51 84 44

Jessains le, 02 September 2026

Objet : Objet : Et si vous arrêtiez enfin d'opposer ceux qui ont besoin les uns des autres ?

Mesdames et Messieurs les responsables politiques,

Depuis des années, j'écoute vos discours.

On nous parle des patrons.
On nous parle des salariés.
On nous parle des chômeurs.
On nous parle du pouvoir d'achat, des salaires, des charges, de la compétitivité et de l'emploi.

Mais trop souvent, vous nous en parlez comme s'il fallait nécessairement désigner **un responsable et un adversaire**.

À gauche, certains accusent les patrons de s'enrichir sur le dos des salariés.

À droite, certains expliquent qu'il faudrait davantage faire travailler les Français ou durcir les règles envers les chômeurs.

Mais pendant que vous entretenez ces oppositions, une réalité demeure :

sans entreprise, il n'y a pas d'emploi.
Et sans salariés, beaucoup d'entreprises ne peuvent pas fonctionner.

Alors pourquoi continuer à les opposer ?

Je ne prétends pas que tous les patrons sont exemplaires. Pas davantage que tous les salariés ont toujours raison.

Un chef d'entreprise investit, prend des risques, cherche des clients, paie des salaires, des cotisations et des fournisseurs. Il doit investir et assurer l'avenir de son entreprise.

Cette réalité, **le salarié doit aussi pouvoir la comprendre.**

Mais le salarié possède également quelque chose d'essentiel : **sa connaissance du terrain.**

Il voit ce que son dirigeant ne peut pas toujours voir.

Il connaît son poste, rencontre parfois directement les clients, constate certaines pertes de temps, certains dysfonctionnements et certaines erreurs. Et il peut quelquefois détenir une solution à laquelle personne n'a pensé.

Le dirigeant possède une vision de l'entreprise.
Le salarié en possède une autre.
Pourquoi ne pas davantage réunir les deux ?

Et pendant que nous continuons à nous opposer, regardons aussi les chiffres.

En 2024, environ **500 000 formalités de cessation d'activité** ont été déposées sur le Guichet unique des entreprises. Je précise volontairement qu'une formalité de cessation ne signifie pas nécessairement une faillite : les situations qu'elle recouvre sont différentes. Mais 500 000 démarches de cessation en une seule année méritent tout de même notre attention.

Dans le même temps, la Banque de France comptabilisait à fin décembre 2024 **65 764 défaillances d'entreprises sur douze mois**, en données provisoires, soit une progression de **16,8 % sur un an**. Une défaillance correspond à l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Oui, la France crée également énormément d'entreprises : **plus de 1,11 million en 2024**, un record. Mais plus de 716 000 de ces créations étaient des micro-entrepreneurs. Ces chiffres doivent donc être regardés dans leur ensemble plutôt que transformés en slogans politiques.

Alors je vous pose une première question :

Pourquoi autant d'entreprises arrivent-elles encore à des situations de cessation ou de défaillance ?

Vous voulez davantage d'emplois ?

Alors expliquez-nous comment vous comptez permettre aux entreprises de se développer suffisamment pour en créer.

Vous voulez de meilleurs salaires ?

Alors expliquez-nous comment permettre leur progression durable sans fragiliser les entreprises qui doivent les financer.

Vous voulez davantage de productivité ?

Alors demandez-vous également combien d'idées, d'expériences et d'informations provenant du terrain sont perdues parce que certains salariés ne sont pas suffisamment entendus.

Et lorsque le salarié demande une augmentation, apprenons-lui aussi à comprendre ce qu'elle représente réellement pour son entreprise.

Une augmentation de 100 euros net n'est pas simplement 100 euros sortis de la caisse du patron. Il existe un coût employeur, et lorsque cette augmentation concerne 10, 100 ou 1 000 salariés pendant douze mois, nous ne parlons évidemment plus des mêmes sommes.

Le salarié doit pouvoir comprendre cette réalité économique.

Mais faisons également l'effort dans l'autre sens.

Lorsqu'une entreprise prospère et possède réellement les moyens de mieux associer ses salariés à sa réussite sans compromettre ses investissements et son avenir, **pourquoi cette question ne pourrait-elle pas également être posée ?**

Comprendre le patron ne signifie pas abandonner le salarié.

Défendre le salarié ne signifie pas combattre le patron.

L'entreprise a besoin des deux.

Alors j'aimerais vous poser une question, à vous qui souhaitez gouverner demain la France :

Qu'allez-vous faire pour rapprocher ceux que des décennies de discours politiques, économiques et sociaux ont trop souvent présentés comme des adversaires ?

Je ne vous demande pas un nouveau slogan.

Je ne vous demande pas de me désigner un nouveau responsable.

Je vous demande de nous expliquer **comment vous comptez permettre à ceux qui ont besoin les uns des autres de mieux réussir ensemble.**

Parce qu'un pays ne progressera pas durablement en dressant les Français les uns contre les autres.

Il progressera lorsque l'entreprise pourra se développer, lorsque l'entrepreneur pourra être récompensé pour les risques qu'il prend, et lorsque le salarié pourra lui aussi considérer la réussite de son entreprise comme **une partie de sa propre réussite**.

Le patron n'est pas l'ennemi du salarié.
Le salarié n'est pas l'ennemi du patron.

Alors, Mesdames et Messieurs les responsables politiques :

êtes-vous prêts à changer de discours ?

Et surtout :

êtes-vous prêts à changer de regard ?

Aïcha Nemouche
La Force du Tigre